

Portail Québec > Actualité gouvernementale > Fil de presse > **TRANSPORT COLLECTIF - La ministre des Transports annonce 155 M\$ d'investissements pour des mesures supplémentaires visant à offrir de meilleurs services aux usagers**

---

## **TRANSPORT COLLECTIF - La ministre des Transports annonce 155 M\$ d'investissements pour des mesures supplémentaires visant à offrir de meilleurs services aux usagers**

QUÉBEC, le 20 oct. /CNW Telbec/ - La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet, en présence du président-directeur général de l'Agence métropolitaine de transport, M. Joel Gauthier, du président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal et vice-président de l'Association du transport urbain du Québec, M. Claude Trudel, et du président de l'Association des conseils intermunicipaux de transport, M. Jean-Luc Labrecque, est heureuse d'annoncer des mesures supplémentaires de près de 155 millions de dollars pour les usagers du transport collectif.

Ces mesures appuient la vision précise du développement du transport collectif à moyen et long terme que le gouvernement a présentée dans la première politique du transport collectif de l'histoire du Québec lancée en 2006. Les sommes annoncées aujourd'hui s'ajoutent aux 4,5 milliards annoncés jusqu'en 2012 pour la réalisation de plusieurs projets. Rappelons entre autres les 622 millions accordés pour l'achat de matériel ferroviaire, les 236 millions alloués à l'achat de 20 locomotives, les 386 millions accordés pour l'acquisition de 160 voitures de trains de banlieue et le 1,2 milliard de dollars investi dans l'achat de 342 voitures de métro.

«L'annonce d'aujourd'hui vise à procurer aux citoyens plus de latitude dans leurs déplacements. Chaque matin et soir, les automobilistes sont confrontés à la lourdeur de la congestion routière, notamment dans la région de Montréal. Il me semble important d'offrir des options de qualité à ceux et celles qui souhaitent recourir au transport en commun. C'est pourquoi, en plus des investissements sans précédent que nous avons déjà annoncés, nous voulions aujourd'hui nous assurer que ceux et celles qui optent pour le transport collectif puissent bénéficier dans les prochains mois d'une amélioration notable de l'offre de services», a précisé la ministre des Transports.

### Des mesures concrètes

Tous les partenaires en transport collectif du ministère des Transports pourront profiter de ces mesures pour bonifier leur offre de services aux citoyens à court terme. Par exemple, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) ajoutera, dès janvier 2009, 80 départs par semaine sur ses lignes de train de banlieue de Deux-Montagnes, Dorion-Rigaud, Saint-Hilaire et Delson-Candiac. L'effet direct de cette mesure pour la population sera l'ajout de 61 000 places par semaine dans les trains de banlieue. De plus, pour faciliter l'accès des citoyens à ses services, l'AMT va également procéder à l'ajout de 2000 places de stationnement incitatif. Elle bonifiera aussi son parc par la location et la rénovation de cinq locomotives et de 35 voitures de

banlieue.

Autre bonne nouvelle, le gouvernement autorise la Société de transport de Montréal (STM) à aller en appel d'offres public dès maintenant afin de procéder au remplacement de 410 autobus à plancher surbaissé de première génération de type APS-1. L'investissement à cet égard est estimé à 200 millions qui seront financés à 50 % par le ministère des Transports. «Nous souhaitons ainsi donner plus de marge de manoeuvre à la STM dans sa volonté d'accroître significativement son offre de services aux usagers. Et comme l'accessibilité universelle est une priorité en matière de transport des personnes, les véhicules neufs qui seront ainsi acquis devront être des autobus à plancher surbaissé, munis d'une rampe d'accès pour les fauteuils roulants», a précisé Mme Julie Boulet.

Grâce à un investissement de 1,5 million de dollars du gouvernement, la STM et la Ville de Montréal vont également mettre en service dès le début de l'année 2009 une voie réservée sur le boulevard Saint-Michel, entre les rues Henri-Bourassa et Rachel.

#### Des heures d'autobus additionnelles

Quant aux autorités organisatrices en transport en commun, le ministère des Transports estime qu'avec les sommes additionnelles disponibles, elles pourraient ajouter quelque 300 000 heures de service supplémentaires afin d'accélérer l'atteinte des objectifs ciblés dans la Politique québécoise du transport collectif. Cet ajout devrait se traduire par une augmentation appréciable des services offerts aux usagers.

#### Une voie réservée sur l'autoroute 15

De plus, le ministère des Transports réalisera cet automne un projet pilote visant l'aménagement d'une voie réservée aux autobus sur les accotements de l'autoroute 15, à l'intérieur du territoire de Laval. Ce projet pilote, auquel collabore l'AMT, permettra de vérifier la pertinence de la mise en place de ces mesures à l'échelle du réseau autoroutier québécois.

#### Des efforts inédits

Rappelons que l'ensemble des interventions du ministère des Transports dans le financement du transport collectif totalisera près de 4,5 milliards de dollars au cours des cinq années de mise en oeuvre de la politique. De ce montant global, 1 milliard est prévu pour 2008-2009.

«L'annonce d'aujourd'hui montre l'engagement ferme du gouvernement à faire du développement du transport collectif une priorité pour laquelle toute mesure jugée pertinente sera mise en oeuvre sans tarder. Par cet effort supplémentaire à court terme, nous répondons à la volonté croissante des citoyens d'adopter une mobilité durable», a conclu la ministre.

On peut consulter les paramètres des différents programmes d'aide gouvernementale au transport collectif dans le site Web du ministère des Transports à l'adresse [www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca).

-30-

---

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2008